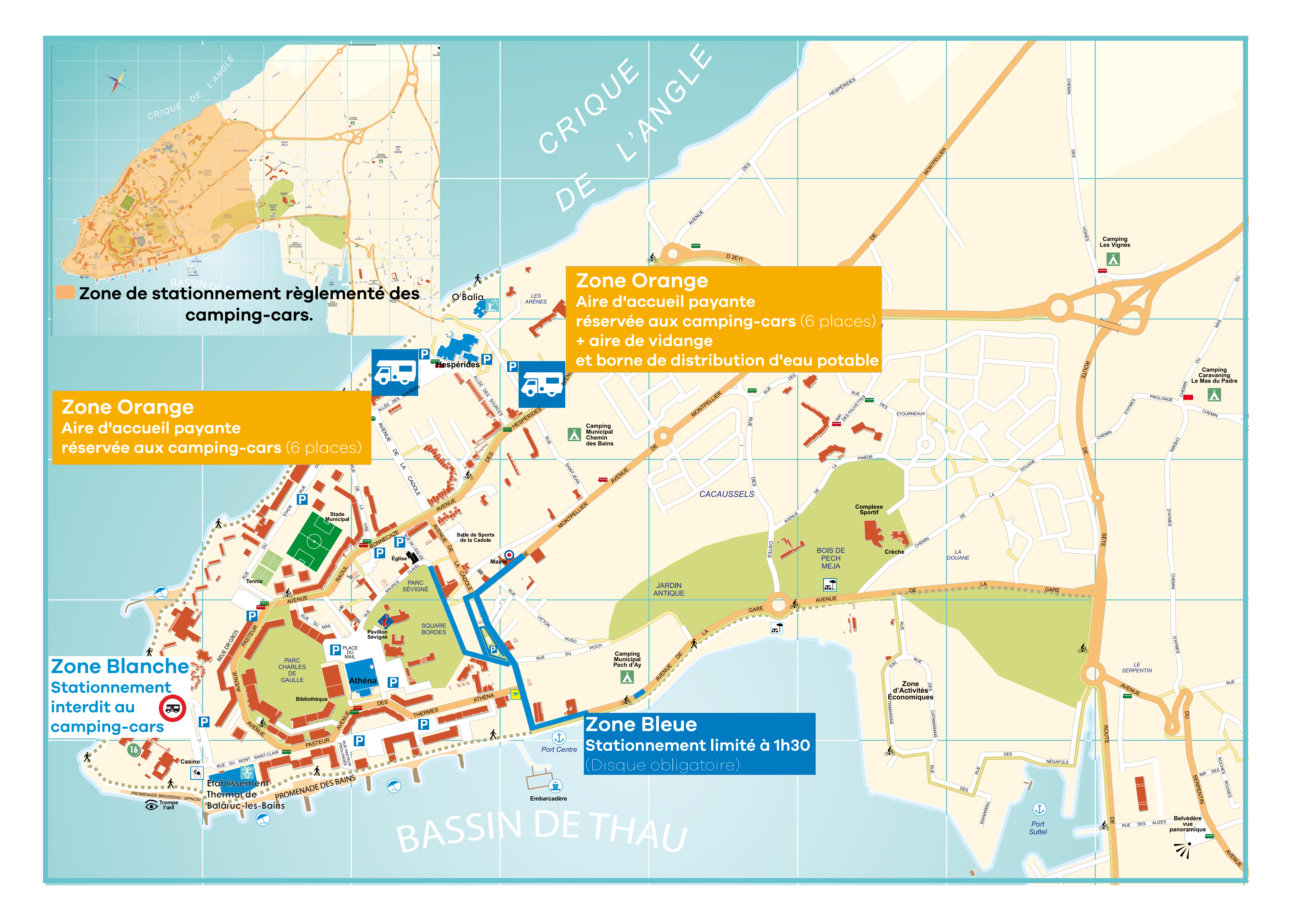


Zone de stationnement règlementé des camping-cars.
CRIQUE DE L'ANGLE
Zone Orange
Aire d'accueil payante
réservée aux camping-cars (6 places)
+ aire de vidange
et borne de distribution d'eau potable
Zone Orange
Aire d'accueil payante
réservée aux camping-cars (6 places)
Zone Blanche
Stationnement interdit au camping-cars
Zone Bleue
Stationnement limité à 1h30
(Disque obligatoire)
BASSIN DE THAU
O'Balia
Hespérides
LES ARÈNES
Camping Municipal Chemin des Bains
CACAUSSELS
Camping Les Vignes
Camping Caravaning Le Mas du Padre
Complexe Sportif
Crèche
BOIS DE PECH MEJA
LA DOUANE
JARDIN ANTIQUE
Stade Municipal
Salle de Sports de la Cadole
Mairie
Église
Tennis
PARC SÉVIGNÉ
Pavillon Sévigné
SQUARE BORDES
PLACE DU MAIL
PARC CHARLES DE GAULLE
Athéna
Bibliothèque
Camping Municipal Pech d'Ay
Zone d'Activités Économiques
LE SERPENTIN
Casino
Établissement Thermal de Balaruc-les-Bains
PROMENADE DES BAINS
Trompe l'œil
Port Centre
Embarcadère
Port Suttel
Belvédère vue panoramique
AVENUE DE MONTPELLIER
AVENUE DE LA GARE
ROUTE DE SÈTE
AVENUE DE LA CADOLE
AVENUE DES HESPÉRIDES

ZONES DE STATIONNEMENT À BALARUC-LES-BAINS

La Zone Bleue :
Centre-ville de Balaruc-les-Bains, stationnement limité du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 19h.
Durée de stationnement limitée à 1h30. (*)

Les Zones Oranges :
2 aires d'accueil payantes de 6 places, réservées aux camping-cars :
→ Chemin de l'Étang
→ Allée des Sources

Stationnement réglementé 24 h / 24, 7 jours / 7.
Stationnement limité à 2 jours.
En dehors de ces zones, sur le quartier des Bains (presqu'île), le stationnement est strictement interdit aux camping-cars.

COMMENT STATIONNER EN ZONE ORANGE

Le stationnement dans les zones oranges est payant.
Le Régisseur aux droits de place se rend sur site, tous les jours en début de matinée.
Il effectue également des contrôles réguliers tout au long de la journée.

LES TARIFS DE LA ZONE ORANGE

Le stationnement est de 7 € pour une journée.
Le paiement de ce droit de place donne également droit à un jeton pour :
- 4 minutes 30 d'eau potable
- 55 minutes d'électricité, à la borne de distribution d'eau potable (allée de l'étang).

Aire de vidange en libre service et gratuite.

La Zone Blanche :
Le stationnement interdit aux camping-cars.
Parking devant l'Etablissement Thermal, 175 places à durée de stationnement limitée à 3h.(*)

(*) *Disque de stationnement obligatoire, en vente à l'Office de Tourisme et dans les commerces de Balaruc-les-Bains au prix de 1 €.*

OÙ STATIONNER :

Balaruc-les-Bains dispose également sur son territoire de 4 campings (dont deux campings municipaux classés)

CAMPING "LE MAS DU PADRE ***"**
4 Chemin du Mas du Padre
Tél. : 04 67 48 53 41
contact@mas-du-padre.com

CAMPING "LES VIGNES *"**
Chemin des Vignes
Tél. : 04 67 48 04 93 - 09 50 70 34 08
camping.lesvignes@free.fr

CAMPING MUNICIPAL "PECH D'AY **"
Avenue de la Gare
Tél. : 04 67 48 50 34
pechday@mairie-balaruc-les-bains.fr

CAMPING MUNICIPAL "CHEMIN DES BAINS **"
Avenue de Montpellier
Tél. : 04 67 48 51 48
chemindesbains@mairie-balaruc-les-bains.fr

À NE PAS FAIRE

Stationner hors de ces zones.
Le stationnement des camping-cars, sur le quartier de la presqu'île, est strictement réglementé.
Les camping-cars qui stationnent hors des zones prévues à cet effet sont passibles d'une contravention.

Oublier de mettre son disque en évidence, quand on stationne sur la Zone Bleue, vous risquez une amende de 17 euros.

Vidanger ses eaux usées n'importe où.
Une aire de vidange est mise à disposition de tous les camping-cars.
Celle-ci, située sur la Zone Orange - chemin de l'étang (*cf. plan page intérieure*) est en libre service et gratuite.
Des conteneurs à ordures ménagères et pour le tri sélectif sont également à disposition des camping-caristes.

LE STATIONNEMENT DANS BALARUC LES BAINS







